



Bébédom

Hauts-de-Seine

Le Département des Hauts-de-Seine propose une aide pour les parents qui emploient un(e) assistant(e) maternel(le) ou un(e) assistant(e) parental(e) pour garder leur enfant âgé de moins de trois ans.



www.hauts-de-seine.fr



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE BÉBÉDOM HAUTS-DE-SEINE ?

L'allocation concerne les familles résidant dans les Hauts-de-Seine, ayant un enfant de moins de 3 ans et qui emploient une auxiliaire parentale ou une assistante maternelle agréée pour assurer la garde de leur enfant.

L'attribution de cette aide financière est conditionnée au quotient familial de la Caisse d'allocations familiales.

QUELLE DÉMARCHE ?

Remplissez en ligne le téléformulaire de demande ou téléchargez le formulaire pour une version papier sur :

mesdemarches.hauts-de-seine.fr

Retrouvez toutes les informations utiles sur :

www.78-92.fr/annuaire/aides-et-services/detail/allocation-garde-denfant-departementale-bebedom

NOUS CONTACTER ?

> **0806 00 00 92**

[service gratuit + prix de l'appel]

> [contact.hauts-de-seine.fr/enfance et famille](https://contact.hauts-de-seine.fr/enfance-et-famille)

> **Courrier :** Conseil départemental des Hauts-de-Seine
Pôle solidarités - Bébédome
92731 Nanterre cedex



www.hauts-de-seine.fr

